

## Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

### - Parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport : quel rôle pour le Parc naturel marin ?

Au courant de l'année 2017, le Parc naturel marin sera amené à se positionner sur le projet de parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport. En effet, un tiers de celui-ci – soit une vingtaine d'éoliennes réparties sur 32 km<sup>2</sup> - se situe dans le périmètre du Parc naturel marin.

Afin de rendre un avis éclairé sur ce dossier conséquent, le conseil de gestion doit analyser les éléments fournis par le promoteur et ainsi évaluer l'impact du projet sur le milieu marin. En effet, un projet altérant de façon notable le milieu, pourra recevoir un avis « conforme », obligatoirement suivi par les autorités publiques en charge du dossier.

Pour analyser au mieux le dossier de l'étude d'impact, le conseil de gestion se donne plusieurs mois. Pendant ce laps de temps, les membres ont choisi de se réunir en ateliers de travail thématiques : oiseaux et chiroptères (chauve-souris) ; mammifères marins et poissons ; qualité de l'eau ; écosystèmes et paysages ; et approche socio-économique des activités. Au printemps, le conseil se réunira et rendra un avis sur la base des analyses et préconisations des groupes de travail.



CRPMEM Hauts-de-France

### - 2017 : un Parc marin en action !

Le Parc naturel marin possède désormais un plan de gestion – feuille de route à 15 ans – et se verra bientôt doté d'une équipe de terrain. 2017 sera donc l'année d'un **déploiement de projets** !

Parce que **connaître le milieu marin** est un pré-requis pour sa protection, il sera notamment question du suivi des poissons migrateurs dans les estuaires, ou encore de la mesure précise des fonds de faible profondeur afin de mieux évaluer les risques d'érosion côtière. L'alimentation des phoques (quantité, espèces, tailles des poissons consommés) sera aussi un programme, dans le cadre de la seconde phase du projet Eco-Phoque.



Line Viera / Agence des aires marines protégées

En matière **de protection de l'environnement marin**, le Parc naturel marin et ses partenaires s'attacheront à promouvoir le nettoyage écologique des plages, à réduire les déchets issus des activités de pêche professionnelle et à imaginer et tester de nouveaux dispositifs de pêche moins impactant (filets biodégradables ?). Egalement au programme : aboutir à une meilleure gestion des moulières du Parc marin, en prolongeant les études et les actions de sensibilisation initiées depuis 2014 dans le cadre du projet Life Pêche à pied de

loisir.

Le parc soutient le **développement durable des activités** qui dépendent du milieu marin : 2017 sera l'année d'un projet d'ampleur visant à concilier les différents usages de loisir - sports sur le littoral et en mer, événements sportifs - et le maintien du bon état des habitats et des espèces.

En faveur de la valorisation du **patrimoine culturel maritime**, une exposition sur les épaves sous-marines de la Première Guerre mondiale sera dévoilée à Boulogne-sur-Mer en janvier puis gagnera Le Tréport et Etaples-sur-Mer.

Autre axe important : **l'éducation au milieu marin et la sensibilisation**. Le Parc expérimente en son sein la création d'une aire marine éducative : une classe de l'école du Crotoy s'approprie une portion d'espace marin et met en œuvre sa gestion – expérimentation pédagogique « grandeur nature » ! Le partenariat avec *Nausicaa - Centre national de la Mer* se verra aussi renforcé.

Et parce que les actions du Parc doivent être évaluées pour garantir le maintien de leur efficacité à long terme, 2017 sera l'année de définition de ses premiers **indicateurs**. Destinés à évaluer l'atteinte des résultats du Parc - et plus globalement l'évolution de l'état du milieu marin local - les indicateurs reposent notamment sur des mesures effectuées sur le terrain. En 2017, en lien avec les partenaires du Parc et grâce à l'équipe opérationnelle, il sera question d'analyses approfondies menées sur le patrimoine naturel et sur la qualité de l'eau.

#### - Agence française pour la biodiversité

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait actuellement partie de l'Agence des aires marines protégées. Au 1er janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France regroupent leurs compétences pour créer l'Agence française pour la biodiversité. Ce nouvel opérateur du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est créé par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Les principales missions de l'Agence française pour la biodiversité concernent tous les milieux, terrestres, aquatiques et marins :

- Préservation, gestion et restauration de la biodiversité,
- Développement des connaissances, des ressources, des usages et des services écosystémiques attachés à la biodiversité,
- Gestion équilibrée et durable des eaux,
- Appui scientifique, technique et financier aux politiques publiques et privées, y compris le soutien aux filières des croissances verte et bleue,
- Lutte contre la biopiraterie.

Les missions du Parc naturel marin et son fonctionnement, spécifiés dans le décret de création, demeureront inchangés.

➔ Plus d'information sur <http://agence-francaise-biodiversite.fr/>

[www.parc-marin-epmo.fr](http://www.parc-marin-epmo.fr)

➔ Téléchargement des illustrations: <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWDPFWLV9US21092>



Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWDPFWLV9US21092

**La mention des crédits est obligatoire.**

*Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.*

- Téléchargement de la plaquette de présentation du Parc naturel marin : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale/Documents>

**Contacts presse:** Line VIERA - line.viera@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37

